



Violences réciproques d'un mineur sur parent agressif

Par **EL2210**, le **01/09/2017** à **23:45**

Bonjour,

Hier, ma mère m'a battu devant ma famille. Elle ne m'a pas juste donné une paire de gifle, mais m'a giflé de force brutale, cogné avec ses poings à la tête, m'a tiré les cheveux, m'a mise au sol pour me donner plus de coups et finir avec des coups de pieds lorsqu'elle à été maîtrisée par mon oncle et ma tante.

Dans l'action, je lui ai tiré les cheveux et frappé au visage main ouverte pour la déstabiliser. Ceci devant 5 témoins. Elle à été violente auparavant sur un autre membre de la famille (un adulte), ce qui fut réglé en famille. Cela fait donc 5 ans que j'ai perdu le contact avec mes cousins.

Ayant subi des années d'insultes, de menaces, et de coups d'objets diverses pour des raisons totalement insignifiantes, j'ai craqué et porté plainte, j'avais juste besoin de témoins. Quand je n'avais pas encore 9 ans, elle m'a fouetté jusqu'au sang car je ne connaissais pas mon passé composé, sachant n'avoir fait que la moitié du CE2 dû à des changements de pays. J'ai été privée de dîner ce soir là. Étant trop jeune et sans que personne ne le sache je n'ai jamais rien dit jusqu'à maintenant.

J'essaye de brosser un portrait du personnage mais il y a trop de choses à dire comme les critiques et jugements incessants sur son entourage, sa manière de chercher la petite bête pour me rabaisser ou encore son complexe de supériorité. En bref j'ai craqué et je me suis disputée avec elle, elle m'a laissée seule dans un appartement que l'on devait quitter et je me suis rendue seule en métro chez mon oncle et lui envoyer "je t'emmerde" par téléphone, une

expression qu'elle utilise souvent sur moi, mon père et ma sœur. Au dîner, elle se pointe et me tabasse. Au commissariat on ne m'a pas prise au sérieux dû à mon âge et ils ont essayé de m'expliquer ma vie, pas grave, c'est pas eux les juges. On m'a menacé en disant que j'aurais des problèmes pour irrespect à un parent et violence réciproque. Certes ma mère subira des conséquences, mais apparemment moi aussi je risque de la garde à vue, une menace qui ne me fait ni chaud ni froid car mon but était de ressortir tous les maux de ma mère à mon entourage et qu'elle s'en souvienne.

Elle n'a jusque là parlé à personne, ni son mari ni à sa mère, sa meilleur amie ou son frère sachant que son seul argument est que : "je suis (moi) une imbécile" et plein d'autres insultes. Cela fait des années qu'elle a peur de perdre le contrôle sur moi et je suis soulagée (même si très stressée) de voir qu'elle ne peut plus me marcher sur les pieds.

J'ai besoin d'un avis sur la situation, le pire et le meilleur qu'il puisse arriver et si on a le droit de chercher la petite bête sur une ado qui, certes a du mal à faire des efforts face à des rabaissements constants de sa mère, ou si je suis juste une ingrate paresseuse qui tente de prendre tête à un adulte, qui, au passage, n'écoute jamais ce que sa fille a à lui dire sans sortir des arguments non valables.

Quand je tente de lui dire ce que j'ai sur le cœur calmement pour finalement avoir l'impression de parler à un gamin, j'ai dû mal à respecter cette personne. On m'a dit que je devrais fermer ma bouche mais je me sens assez mal pour péter un câble.

Merci.

EL, 17 ans.

Par **morobar**, le **02/09/2017 à 09:08**

Bonjour,
Soit vous attendez votre majorité, soit vous demandez à votre père/mère de déposer un dossier d'émancipation.
Vous ferez après ce que vous voudrez et résiderez où vous voudrez.
En attendant vous pouvez contacter une assistante sociale auprès de la mairie de votre domicile (CCAS).

Par **Tisuisse**, le **02/09/2017 à 09:20**

Bonjour,

Si les coups que vous avez reçus ont laissé des traces, rien ne vous interdit de vous rendre aux urgences pour les faire constater et, avec le certificat médical, déposer une plainte directement au Parquet, sans passer par le commissariat de police. Etant mineure et sans ressources, vous pourrez aussi demander au greffe du tribunal l'aide juridictionnelle et un avocat acceptant cette AJ. Voyez aussi une assistante sociale pour pouvoir être hébergée,

jusqu'à votre majorité, dans un foyer pour jeunes filles, vous échapperiez ainsi aux violences de votre mère.